

## **Attribution et organisation du service de l'emploi de moniteur étudiant dans le cadre des animations culturelles et scientifiques de l'IUFM de Martinique.**

Selon les dispositions du décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, paru au J. O. 30 décembre 2007 et compte tenu des besoins de l'établissement :

L'étudiant exercera les activités suivantes :

- Participation à l'organisation d'expositions
- Accueil des exposants et réception des œuvres
- Participation à l'organisation d'un colloque
- Participation à l'organisation de conférences
- Réalisation de cartons d'invitation
- Diffusion de l'information
- Contact avec les médias
- Envoi de revues, d'invitations, de vient de paraître

Profil souhaité :

- ✓ Intérêt pour la culture
- ✓ Sens du contact
- ✓ Sérieux et implication
- ✓ Aisance dans l'utilisation d'un micro-ordinateur, des logiciels bureautiques courants

Créneaux horaires :

200 heures entre le 1er octobre et le 30 mai. Horaires à préciser en fonction des besoins et des manifestations prévues.

Dominique Berthet